

## REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 DECEMBRE 2017

|                                    |
|------------------------------------|
| <b>Nombre :<br/>de conseillers</b> |
|------------------------------------|

|               |    |
|---------------|----|
| - en exercice | 14 |
| - de présents | 14 |
| - de votants  | 14 |

L'an deux mil dix sept, le dix neuf décembre à 20h30,  
Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Joël RATTE,

Etaient présents : Béatrice PAYEN, Michel DELVA, Véronique DEHAUSSY, Sabine SOUMIER, Philippe MARION, Daniel HERPHELIN, Christine MEPLAUX, Jacques MORLAIN, Sophie LOUGUET, Xavier MOUVET, Lucie ROSELEUR, Jean-Claude CORRIER et Stéphane PAMART

Lucie ROSELEUR a été élue secrétaire de séance.

### Objet : Aménagement des locaux communaux

M. le Maire rappelle aux conseillers qu'une consultation a été lancée pour les travaux d'extension du cabinet médical.

La commission d'appel d'offres s'est réunie le 16 décembre 2017 pour étudier les offres relatives à cette consultation à laquelle 2 entreprises sur 3 ont répondu.

Ainsi, la commission propose aux conseillers municipaux de retenir l'offre de l'entreprise FLEURU considérée comme « mieux disante » pour un montant de 24 968.59 € TTC.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve la décision de la commission d'appel d'offres et décide d'attribuer le marché de travaux à l'entreprise FLEURU de Maroilles.

En ce qui concerne les travaux de réfection du nouvel atelier technique, la commission d'appel d'offres a étudié, suite à la consultation, 2 propositions sur 3, la troisième n'étant plus recevable.

Ainsi, la commission propose aux conseillers municipaux de retenir l'offre de l'entreprise La Nordiste BTP considérée comme « mieux disante » pour un montant de 25 370.40 € TTC. A l'unanimité, l'assemblée décide de suivre l'avis de la commission et attribue le marché à l'entreprise La Nordiste BTP.

### Objet : Décision modificative 7-2017

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve la décision modificative proposée du budget principal de la Commune de l'exercice 2017 en section de fonctionnement comme suit :

|       |                                  |              |              |
|-------|----------------------------------|--------------|--------------|
| 611   | 011 Contrats prestation services | - 2.000.00 € |              |
| 60628 | 011 Autres fournitures           |              | + 450.00 €   |
| 60632 | 011 Petit équipement             |              | + 550.00 €   |
| 6232  | 011 Fêtes et cérémonies          |              | + 1.000.00 € |

## **Questions diverses :**

### **Travaux curage de fossés, accotements et tonte**

Suite à la visite inopinée d'un chef d'entreprise installé récemment et spécialisé en entretien de voirie et espaces verts (curage de fossés, accotements, tonte de pelouse), M. le Maire fait part à l'assemblée avoir sollicité des devis pour les travaux de 2018.

Après avoir présenté les différentes propositions, le conseil, à l'unanimité, retient les offres de l'entreprise de M. NIGOT pour les travaux de voirie d'un montant annuel de 5 200 € TTC et pour la tonte de la pelouse du stade de foot d'un montant annuel de 2 437.50 € TTC, le débroussaillage des abords compris.

### **Recensement de la population 2018**

Le Conseil Municipal décide le recrutement de trois agents recenseurs du 3 janvier au 17 février 2018 (périodes de formation et de tournée de reconnaissance incluses).

Les agents recenseurs seront chargés, sous l'autorité du coordonnateur, de distribuer et collecter les questionnaires à compléter par les habitants et de vérifier, classer, numéroter et comptabiliser les questionnaires recueillis conformément aux instructions de l'INSEE.

Deux agents recenseurs seront employés pour une durée de travail forfaitaire de 125 heures et rémunérés sur la base de l'indice brut 347.

Le troisième agent recenseur sera employé pour une durée de travail forfaitaire de 85 heures et rémunérés sur la base de l'indice brut 347.

L'assemblée charge M. le Maire de procéder au recrutement des agents recenseurs et précise que les crédits nécessaires à la rémunération des agents nommés et aux charges sociales s'y rapportant seront inscrits au budget 2018.

### **Subvention 2018**

Vu la demande de subvention présentée par l'association « Les Clowns de l'Espoir »

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à 14 voix pour, décide d'attribuer une subvention d'un montant de 300 € à la dite association.

### **Location salle des fêtes**

Pour toute demande de locations de salle des fêtes, une caution de 600 € sera à verser lors de la remise des clefs de la salle des fêtes. Celle-ci sera rendue aux intéressés au vu de l'état des lieux. Lors de la réservation de la salle des fêtes, un acompte maintenu à 105.00 € sera encaissé.

### **Informations diverses**

-Le dossier « accessibilité » du permis de construire des vestiaires sportifs a été refusé. Il sera donc revu par l'architecte ;

-Un accueil de loisirs pour les petites vacances sera mis en place par la Communauté de Communes du Cœur de l'Avesnois dès le mois de février. Il accueillera les enfants une semaine sur deux. Trois classes ainsi que le réfectoire de l'école seront mis à disposition.

Il restera à voir si un dédommagement est prévu par la Communauté de Communes.

### **Affaires scolaires**

M. Xavier MOUVET, adjoint, expose le compte-rendu du dernier conseil d'école.